

Direction de la Santé Publique**Sous-direction de la santé environnementale et de la prévention**

2022 DSP 86 - Subventions (265 400 euros) et conventions avec la Protection Civile Paris Seine et la Croix-Rouge Française de Paris dans le cadre du Plan Paris Qui Sauve.

**PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Face aux nouveaux risques en constante augmentation et aux enjeux globaux, Paris affirme sa volonté de développer la résilience du territoire et de ses populations via la sensibilisation, l'information et l'acculturation aux bons comportements en situation d'urgence. Ceci pour leur permettre de répondre de manière pertinente et efficace aux changements de notre société et aux chocs potentiellement induits.

Adopté en décembre 2015, le Plan Paris qui sauve, piloté par la Ville de Paris, a déjà permis à quasiment 100 000 personnes d'apprendre à sauver une vie, lors d'initiatives et de formations hors les murs, et a promu un engagement citoyen de chacun en tant que premier maillon indispensable de la chaîne des secours. Il comporte trois volets :

- la formation aux gestes qui sauvent ;
- l'installation de défibrillateurs dans l'espace public ;
- la prévention du psycho-traumatisme.

La collectivité parisienne, soucieuse de faciliter une égalité d'accès à l'ensemble des dispositifs, soutient particulièrement toutes les initiatives vouées à toucher les publics en insertion, les jeunes des quartiers populaires, les jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance, afin qu'aucune personne ne renonce à se former pour des raisons financières. Elle souhaite favoriser l'engagement citoyen et solidaire de tous, axe structurant d'une stratégie de résilience qui renforce la cohésion sociale et prépare la population aux situations difficiles comme des événements climatiques de grande ampleur ou la menace terroriste.

C'est dans cet esprit et pour donner un nouvel élan aux diverses actions de formation menées dans le cadre du plan Paris qui sauve, qu'il a été proposé d'en faire une action du programme Héritage des prochains Jeux Olympiques et Paralympiques.

Les Jeux et leur volet Héritage sont, en effet, un formidable levier d'accélération pour « faire de Paris une ville où chacun peut sauver une vie » et gonfler les rangs des professionnels du secours. Ces derniers ont diagnostiqué des besoins complémentaires de plusieurs milliers d'équipiers-secouristes pour les Jeux.

L'attention importante portée aux jeunes de 12-25 ans dans ce programme ambitieux est ancrée dans la conviction que formés aujourd'hui, ils nous sauveront

demain car beaucoup sont mus par la volonté de s'engager pour secourir leurs concitoyens. Et c'est aussi l'occasion d'intégrer des jeunes vulnérables dans un vaste plan de formation et de solidarité pour favoriser leur inclusion et leur reconnaissance sociale.

Le volet Héritage issu du programme de Transformations Olympiques pour un territoire plus civique, solidaire et bienveillant, entend accompagner durablement ces populations : jeunes, collégiens, parisiens, franciliens, agents de la collectivité, publics fragiles. Toutes les générations sont en effet ciblées, l'axe étant de mettre chacun en situation de relai et de parrain auprès de ses pair.e.s pour informer, se former et à terme devenir équipier-secouriste.

La loi du 3 juillet 2020 "visant à créer le statut de citoyen sauveteur, lutter contre l'arrêt cardiaque et sensibiliser aux gestes qui sauvent" sera également un allier de taille puisqu'elle instaure une protection du citoyen sauveteur dont la responsabilité civile ne peut être mise en cause.

La collectivité parisienne, dans son souci d'assurer une égalité d'accès à l'ensemble des dispositifs, a alloué l'an dernier une subvention de 125 000 € à la Croix-Rouge de Paris Française de Paris et de 140 400 € à la Protection Civile Paris Seine.

À l'instar des années précédentes, l'année 2022 reste marquée par l'épidémie de Covid19, plus particulièrement son 1er trimestre avec la 5ème et la 6ème vague. Certaines actions grand public phares et récurrentes du Plan Paris qui Sauve ont une fois encore été impactées par ce contexte de reprise épidémique : le « samedi qui sauve » notamment, qui s'est déroulé le 02 Avril 2022 au moment du pic de la 6ème vague, n'a pas bénéficié cette année du support de fréquentation du « village santé, secours & vous » qui n'a pu se tenir.

La situation sanitaire a également impacté un certain nombre d'actions de terrain, notamment les formations au sein des clubs de prévention, des missions locales et plus globalement à destination du secteur associatif. Pour autant, nos partenaires secouristes ont su adapter leurs interventions et s'investir face aux défis sanitaires pour accompagner les populations sur leur territoire en réorientant leurs actions.

Dans les quartiers populaires et les quartiers de veille active de la Ville », ils ont participé très largement à de nombreuses opérations de sensibilisation aux gestes barrières, de vaccinations à domicile, d'appels et de visites de convivialité aux personnes isolées par les confinements successifs.

Ces opérations ont débuté lors des campagnes de dépistages de la COVID-19 et se sont poursuivies lors d'animations locales (opérations de prévention, maisons de quartier, pieds d'immeuble...) et lors des formations aux gestes qui sauvent.

Ils ont ainsi pu dispenser des IPS (Initiations aux Premiers Secours), des formations GQS (Gestes qui Sauvent) et des PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) à des adolescents, de jeunes adultes en situation vulnérable ainsi qu'à des personnes âgées.

Avec l'allègement des mesures restrictives, la Croix-Rouge Française de Paris a pu remobiliser ses formateurs au profit du plan « Paris qui sauve ». La CRFP a participé aux grandes opérations annuelles récurrentes (notamment Samedi qui

sauve, Paris Plages) et a également répondu aux autres sollicitations de la ville et de ses partenaires, ce qui a permis de toucher tous les publics cibles du Plan PQS.

Ces interventions ont pris la forme d'IPS auprès de partenaires associatifs, mais aussi de formations gestes qui sauvent (GQS) certifiantes. L'ensemble des IPS a permis d'initier plus de 3 000 parisiens, dont 700 personnes au festival Solidays 2022, grâce à la mobilisation globale de 87 ETP.

Environ 2 000 participants ont été formés aux GQS le samedi 2 Avril dans toutes les mairies d'arrondissement et sur l'esplanade de l'Hôtel de ville ainsi que 120 élèves de la Cité éducative du 20^{ème}, de jeunes migrants au sein de leurs infrastructures d'accueil et d'autres publics vulnérables.

Les formations diplômantes type PSC1 ont essentiellement été dispensées au sein des unités locales de la Croix Rouge à des publics habituellement éloignés de la formation, identifiés par les partenaires.

110 diplômes PSC1 ont ainsi été délivrés cette année (10 ETP).

En complément des formations du public, cette année de reprise a également été marquée par la formation de 36 formateurs qui ont pu ou qui pourront être engagés sur les actions de formation futures du Plan Paris qui sauve. Ces actions seront déployées grâce à ce vivier de formateurs supplémentaires sur l'année à venir.

Au cours de l'année, la Protection Civile Paris Seine a, quant à elle, dispensé 524 formations individuelles aux PSC/IPSEN dont 402 aux missions locales de Paris.

Au mois de juillet 2022, elle a initié aux gestes qui sauvent 1 420 parisiens sur les 2 sites historiques de Paris Plages, le bassin de la Villette et les Rives de Seine. Ce dispositif permet d'initier une centaine de personnes par jour et par site en moyenne.

Conformément aux précédentes éditions, ces animations touchent toutes les générations et classes sociales et permettent d'initier aux gestes qui sauvent dans une atmosphère familiale dès le plus jeune âge, levier important du dispositif de démocratisation du porter-secours.

Les 6 semaines de l'édition 2022 (PCPS en juillet et CRF en août) ont ainsi permis d'initier plus de 2 600 personnes, dont 58,5% d'enfants et 41,5% d'adultes.

Grâce aux subventions octroyées l'an dernier, ce sont près de 9 000 Parisien.ne.s supplémentaires qui ont été formés aux premiers secours – et bien davantage accompagnés face à la COVID-19 -, dont des publics suivis par les clubs de prévention, des missions locales ou des associations de quartier.

Depuis la mise en place de ces partenariats dans le cadre du plan Paris qui sauve, ce sont quelques 100 500 Parisien.ne.s qui ont été initiés ou/et formés aux gestes de Premiers Secours.

Les deux associations continuent également à se mobiliser pour concrétiser les objectifs de formation nécessaire à la sécurité sur et aux abords des équipements sportifs de Paris 2024, sous la responsabilité du Préfet. Les Jeux vont en effet entraîner un afflux de population qui augmentera les besoins en secours traditionnels. Ces partenaires sont associés en amont aux dispositifs de sécurité

nécessaires. Car Paris 2024 implique la mobilisation d'un volume de secouristes beaucoup plus conséquent pour l'événement.

La Ville de Paris propose de poursuivre le soutien financier à la Protection Civile Paris Seine et à la Croix-Rouge Française de Paris, qui partagent l'objectif d'augmenter la proportion de personnes initiées et/ou formées ou aux gestes de premiers secours, en particulier les jeunes et les personnes en difficulté, au moyen de sessions de formations gratuites. Le succès rencontré par ces formations et leur valeur ajoutée indéniable dans l'objectif d'améliorer le caractère résilient de la capitale conduit à renouveler ce partenariat.

La Croix-Rouge Française de Paris, forte de sa longue expérience, compte une délégation territoriale parisienne qui s'appuie aujourd'hui sur un effectif de 18 unités locales d'arrondissement avec plus de 3 000 bénévoles engagés (soit un effectif constant depuis 2019 qui avait connu une augmentation conséquente de 35%) et une trentaine d'établissements et services, avec près de 400 salariés Croix-Rouge en temps plein. Bénévoles et salariés agissent au quotidien auprès d'un public varié : personnes et familles en situation de précarité ou d'exclusion, enfants et parents, jeunes en situation de handicap, personnes âgées, migrants, étudiants, grand public.

Ces importants moyens illustrent ses investissements dans la prise en charge des publics. Elle propose des formations sous différents formats afin de s'adapter à la demande des publics cibles. Des formations courtes permettent de sensibiliser les participants à la prévention des accidents domestiques et de la vie courante et proposent un apprentissage des gestes de premiers secours de l'enfant et du nourrisson.

Des formations longues sous forme de PSC1 permettent, quant à elles, d'acquérir les savoirs et les comportements nécessaires pour prévenir une situation de danger, se protéger, porter secours et alerter. Chaque formation est adaptée aux publics ciblés (enfants/adultes). Un coordonnateur est chargé du maillage du réseau de partenaires (Services scolaires, services sociaux publics et associatifs). Elle intervient aussi lors d'événements à fort potentiel de participants, tels que « Paris Plages » et Solidays.

La Protection Civile Paris Seine, qui fête ses 25 ans d'expertise en 2022, est un partenaire essentiel des services de terrain (services sociaux publics, associations liées à la politique de la Ville, clubs de prévention, missions locales...). Constituée de plus de 1 500 bénévoles - soit une augmentation constante d'année en année - issus de tous horizons et de tous âges, ses équipes sont continuellement formées pour assurer au mieux leurs multiples missions, elle dispose maintenant de 39 antennes sur Paris et sa région grâce à l'ouverture de trois nouveaux sites en 2021. Parmi les intervenants : 45% de femmes et 55% d'hommes avec une moyenne d'âge de 32 ans. Elle déploie également sur Youtube une communication large sur les gestes qui sauvent via des tutoriels gratuits sur les brûlures, les obstructions des voies aériennes, la position latérale de sécurité, les massages cardiaques et l'utilisation des défibrillateurs.

Elle réalise des formations mais aussi de nombreuses actions sur les territoires, telles que les maraudes. Elle est en mesure de mettre rapidement en place des

points d'alerte lors d'événements à risques (grandes grèves, mouvements sociaux, grandes compétitions sportives, Foire du trône, salons importants...). Elle développe des supports pédagogiques pour les formations proposées, toutes certifiées i-Cert, gage de leurs qualités. Elle développe de nouvelles formations notamment sur la prévention accrue des risques domestiques et la prévention des risques terroristes. Son association avec la SNCF rend ce partenariat pertinent puisque, suite à concertation, la Ville a installé ses défibrillateurs à proximité des gares.

Elle propose, de son côté, deux types d'actions complémentaires. La formation de courte durée (Initiation aux Premiers Secours/Gestes qui Sauvent) permet, sur un format de deux heures, d'informer mais aussi d'initier le public aux techniques de secours dans les cas les plus graves comme une attaque terroriste, une hémorragie ou un accident cardiaque. La formation plus longue sous forme de PSC1, d'une durée de 7 h pour 10 candidats, est particulièrement adaptée aux publics défavorisés et aux jeunes éloignés de la scolarité.

Dans le cadre du Plan Paris qui sauve, je vous propose donc :

- de m'autoriser à signer une convention annuelle avec la Protection Civile Paris Seine et de lui attribuer une subvention de 140.400 euros pour la réalisation de sessions de formation au titre de l'année 2022 ;

- de m'autoriser à signer une convention annuelle avec la Croix-Rouge Française de Paris et de lui attribuer une subvention de 125.000 euros pour la réalisation de sessions de formation au titre de l'année 2022.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

2022 DSP 86 Subventions (265 400 euros) et conventions avec la Protection Civile Paris Seine et la Croix-Rouge Française dans le cadre du plan Paris qui sauve.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date des _____ par lequel la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à la Protection Civile Paris Seine (15e) et à la Croix-Rouge Française (14e) ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne SOUYRIS au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Protection Civile Paris Seine, 244 rue de Vaugirard 75015 Paris, une convention annuelle dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 140 400 euros est attribuée à l'association Protection Civile Paris Seine (ParisAsso 16075 – dossier n° 2022_02563) au titre de l'exercice 2022.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Croix-Rouge Française, 96 rue Didot 75014 Paris, une convention annuelle dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement de 125 000 euros est attribuée à l'association Croix-Rouge Française (ParisAsso 18099 – dossier n° 2022_09949 au titre de l'exercice 2022.

Article 5 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2022 et ultérieurs sous réserve des décisions de financement.